

TOUS NOS REMERCIEMENTS POUR VOS VOTES, VOTRE MOBILISATION ET VOTRE CONFIANCE

Vous avez été **1085** à voter pour ce premier tour, **dont 230 votes** en faveur de vos collègues s'engageant pour la Cfdt-Proservia. C'est un acte de reconnaissance que vous nous portez de nouveau et ce depuis 2011.

CEPENDANT : 2024 d'entre vous ne se sont pas encore exprimés. Pour définir la représentativité à venir et pour améliorer vos conditions de travail, continuer à faire évoluer les offres des ASC, conformément à nos engagements ([voir programme électoral](#)). Mais aussi poursuivre l'amélioration des accords d'entreprises : il est impératif de conforter votre vote pour la CFDT lors de ce second tour.

Nous savons que pour certain(e)s il est difficile de se décider : « mais pour qui et pourquoi vais-je voter » ? Les raisons peuvent être multiples : manque d'intérêt pour l'entreprise, peu de perspective d'évolution, des salaires stagnants pour beaucoup. Malgré tout, n'oubliez pas que c'est vous et par le biais de vos votes ([du 3 au 10 décembre](#)) qui pouvez faire changer les choses, améliorer votre environnement social, porter votre voix auprès de la direction et avoir des relais locaux pour échanger : c'est-à-dire **vos futurs élu(e)s**.

VOTEZ CFDT POUR : poursuivre l'amélioration de vos conditions de travail, vos avantages sociaux. Défendre vos intérêts dans un environnement professionnel en constante mutation.



AUGMENTATION DES MINIMAS PROFESSIONNELS !

La F3C CFDT, première organisation syndicale de la branche des Bureaux d'Études (notre convention SYNTEC), a signé le 8 novembre dernier, l'accord de branche relatif à l'augmentation des minimas salariaux.

Après deux années et demie sans revalorisation des salaires, cet accord est plus que bienvenu. Les salariés profiteront d'une augmentation de **3% pour les premiers niveaux** des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise.

Cette augmentation va permettre à certains salariés de voir progresser leur pouvoir d'achat. Ces augmentations visent les salaires étant au minima conventionnel, si vous êtes au-dessus de ce minima, votre salaire ne changera pas. Ces augmentations interviendront début 2020.

⇒ **2% pour les positions 2** des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise.

⇒ **1,8% pour les positions 1** des Cadres, **1,5% pour les positions 2** et **0,5% pour les positions 3**.

La F3C CFDT se félicite de ces augmentations de salaire et réaffirme la nécessité d'entamer la négociation des grilles de classifications avec pour objectif la mise en place d'une grille unique. ([voir la grille des salaires en ligne](#)).

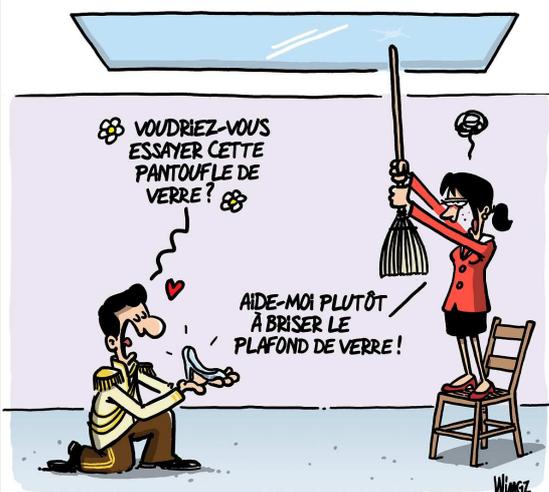
POINT SUR LE FIELD :

Des réunions sont réalisées dans les différentes régions avec la direction afin d'échanger avec les salariés de l'itinérance sur leur devenir, de répondre à leurs inquiétudes légitimes. **Aujourd'hui l'option d'un repreneur reste d'actualité**, pour des raisons de confidentialité et de négociation entre les deux entreprises, nous n'avons pas connaissance de l'identité de celle-ci. Cependant, notre DG nous confirme que l'aspect social et salarial est primordial pour ce repreneur éventuel. La situation est suivie de prêt par vos élus et continuera de l'être après les élections et la mise en place du CSE. Nous restons vigilants.

PROJET D'ACCORD EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP :



Les réunions qui se sont tenues avec la direction sociale et la responsable handicap ont permis d'aborder ce sujet complexe. Le projet avance afin de définir un cadre pour accueillir, accompagner, former et maintenir dans l'emploi ([la GEPP](#)) les salarié(e)s ayant déjà la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), mais aussi avec des objectifs importants pour ces prochaines années en termes de recrutement (6% des effectifs d'ici à 2022). Depuis plusieurs années l'entreprise verse une contribution de **plusieurs centaines de milliers d'euros à l'AGEFIPH à défaut d'atteindre l'objectif obligatoire de 6% de travailleurs handicapés** au sein des effectifs. **Si l'accord obtient l'agrément de l'état et si il est signé par les organisations syndicales** alors la contribution permettra d'accompagner les salariés reconnus RQTH (aménagement de poste, matériel spécifique, formations, etc...).



MISE EN ŒUVRE DES ENTRETIENS ANNUELS ET DE DÉVELOPPEMENT.

Les entretiens ont débuté depuis quelques semaines. Mais quels sont vos droits et que pouvez-vous demander lors de ces entretiens ? **L'accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels** fut signé par la Cfdt-Proservia ([La GEPP](#)) en janvier 2019, il crée de nouveau droit pour les salariés. Leur permettant d'être acteurs de leurs parcours professionnels chez Proservia.

Chaque salarié ayant une ancienneté supérieur à trois mois est évalué au moins une fois par an. **L'entretien annuel de développement** est le point de départ avec votre responsable qui vous permettra de mettre en évidence vos compétences, les atteintes des objectifs fixés et votre positionnement dans votre métier.

Cet entretien permet également d'identifier les actions à mener afin de vous former et de maintenir ou d'améliorer vos compétences ([Téléchargez la fiche pratique ici](#)).

Le référentiel métiers : accessible via le portail SMI (Intranet Proservia), les fiches métiers vous permettent de consulter les spécificités techniques liées à votre poste, mais aussi de découvrir les passerelles métiers sur lesquelles vous pouvez prétendre évoluer, par rapport à vos compétences, vos expériences et vos ambitions...

Besoin d'aide, des interrogations pour vos entretiens : contactez-nous !

**S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS : VOTEZ CFDT !**

Nous contacter :

- cfdt-proservia@proservia.fr
- www.cfdt-proservia.fr
- [En suivant ce lien \(formulaire\)](#)

Nos valeurs

Émancipation
Démocratie

Indépendance
Solidarité

Autonomie



facebook

Suivez-nous sur la page Cfdt-Proservia !